

**RAIDH** Regroupement des Acteurs Ivoiriens des Droits Humains  
[raidhci@aviso.ci](mailto:raidhci@aviso.ci)  
Tél. (225) 22 41 76 41/ (225) 45 67 54 48  
Fax (225) 22 41 76 40  
[www.raidhci.org](http://www.raidhci.org)

## RAPPORT NARRATIF DE MISSION

**APDH/ FNUD - RAIDH**

**MISSION GAGNOA – SAN PEDRO**

**Juin 2009**

## INTRODUCTION

Rapport de mission Projet APDH/ FNUD- RAIDH. GAGNOA- SAN PEDRO  
projet : « **Renforcement des capacités des Acteurs Ivoiriens des Droits Humain** ».  
Atelier de formation sur les Mécanismes Internationaux des droits de l'Homme.

Le présent rapport couvre la période du 23 au 27 Juin 2009. Il est adressé à l'ONG Action pour la Protection des Droits de l'Homme (APDH), dans le cadre de l'exécution de son projet intitulé : « **Renforcement des capacités des Acteurs Ivoiriens des Droits Humain** ». Ce projet exécuté en partenariat avec le Regroupement des Acteurs Ivoiriens des Droits Humains (RAIDH), bénéficie de l'appui financier du Fond des Nations Unies pour la Démocratie (FNUD). Le Regroupement, suite à l'octroi du fond correspondant aux charges liées aux engagements qu'il doit honorer selon les clauses du partenariat dans la deuxième phase du projet, a effectué une mission conjointe de formation avec l'APDH dans les localités de Gagnoa et de San Pédro. Cette mission avait pour objectif de rencontrer, d'échanger et de sensibiliser les autorités afin qu'ils assistent et appuient les Organisations de la Société Civile (OSC) pendant leurs activités. Elle avait également pour objectif d'initier les OSC identifiées pendant la prospection aux instruments et mécanismes internationaux relatifs aux droits humains à travers des ateliers de formations.

Le rapport résume l'ensemble des activités menées par la délégation pendant la période de référence. Il présente dans sa première partie (I), le Cadre théorique de la mission. Dans sa deuxième partie (II), le rapport fait le Résumé de la formation accomplie. Enfin, dans la troisième partie, il retrace les Forces et faiblesses de la mission dans les localités ciblées.

## **PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE DE LA MISSION**

### **I- LA DELEGATION :**

La délégation qui s'est rendu dans les localités de Gagnoa et de San Pédro était composée d'un membre du RAIDH et d'un membre de l'APDH.

NOMS ET PRENOMS	CEL / EMAIL / TEL/FAX	FONCTION	ORGANISATION DE BASE
<b>BAKAYOKO Falikou</b>	22 4176 41 45 67 54 48 07 66 80 15 raihci@aviso.ci	<b>Chef de délégation</b>	<b>RAIDH</b>
<b>GNAHOUA Djédjé</b>	Tél. : 07 99 72 19 gdjsn@yahoo.fr	<b>Assistant du Chef de délégation</b>	<b>ONG APDH</b>

### **II- ZONES DE MISSION :**

La délégation s'est rendu dans les localités de Gagnoa et de San Pédro.

#### **II-1. GAGNOA:**

Gagnoa, Capital de la région du Fromager ou de la « boucle du Cacao », est située au Centre-Est de la Côte d'Ivoire. Avec une population estimée à environ 102.000 habitants, la localité de Gagnoa est composée des Bété, ethnie majoritaire, des ivoiriens de d'autres régions du pays et des milliers d'immigrants venus de certains pays voisins. Plusieurs organisations de la société civile ivoirienne, d'associations et mouvements de jeunesse ont été créées à Gagnoa et y exercent des activités.

#### **II-2. SAN PEDRO:**

Le département de San Pédro regroupe les communes de Grand Béréby et San Pédro. En 1971, avec la création du grand Port, la ville a pris un nouvel essor économique. Région du SUD-OUEST de la Côte d'Ivoire, San Pédro est situé à 348 Km de la capitale économique. L'Industrie du bois occupe une place importante dans l'économie de la région. Plusieurs organisations de la société civile ivoirienne y exercent des activités. La population de San Pédro est estimée à 420 000 habitants. La population autochtone est essentiellement Krou avec ses divers sous-groupes : les Winnin, les Bakwé et les Piaïs. Elle a considérablement augmenté au cours des 20 dernières années en raison de l'afflux de réfugiés issus du Libéria et de la Sierra-Leone, pays en proie à des guerres civiles. L'exportation du café et cacao contribue beaucoup à l'essor de la Ville.

### III- LES OBJECTIFS DE LA MISSION :

La mission avait pour objectif principal de renforcer les capacités des OSC identifiées pendant la prospection aux instruments et mécanismes internationaux relatifs aux droits humains à travers des communications et des ateliers de formation.

### IV- RENCONTRES AVEC LES AUTORITES LOCALES :

Certaines autorités de la ville de Gagnoa ont reçu la visite de la délégation de l'APDH conduite par le représentant du RAIDH. Le projet leur a été présenté. Après quelques moments d'échanges, les autorités ont été invitées par la délégation à assister et appuyer les Organisations de la Société Civile (OSC) dans la promotion et la protection des droits de l'homme dans leurs localités. Elles ont également été invitées à s'approprier le projet de renforcement de capacité des acteurs ivoiriens des droits humains que l'APDH exécute présentement avec le soutien financier du FNUD.

#### ♣ Liste des autorités rencontrées à Gagnoa :

N°	NOM ET PRENOM	FONCTION	CONTACT
01	M. KAMENA Kré Etienne	Secrétaire Gle N°2 de la Préfecture de Gagnoa	Tel : 37 77 72 83
02	Lt. KAKOU	Officier de Police, Préfecture de Police de Gagnoa	Cel : 05 26 55 52
03	Lt. BEMA	Officier de Police, Préfecture de Police de Gagnoa	Cel : 01 60 85 05
04	Commissaire Yao KOUASSI	Préfet de Police de Gagnoa	Tel. B : 32 77 74 16 05 89 19 20 07 92 69 84

#### ♣ Liste des autorités rencontrées à San Pédro :

N°	NOM ET PRENOM	FONCTION	CONTACT
01	Mme. CATHERINE Françoise	Division des droits de l'Homme ONUCI- San Pédro	

### V- SÉANCE DE TRAVAIL AVEC LES POINTS FOCAUX :

Les premières séances de travail effectuées par la délégation à Gagnoa et à San Pédro ont été celles effectuées avec les différents points focaux de l'APDH de ces localités. Ces séances avaient pour objet de faire le point des OSC participantes de l'atelier. Ces séances ont également permis à la délégation de s'assurer que les invitations ont été effectivement adressées aux personnes et organisations attendues. Le point des listes de décharges des courriers a été fait.

## **DEUXIEME PARTIE : RESUME DES ATELIERS DE FORMATION**

L'ONG Actions pour la protection des Droits de l'Homme (**APDH**) en collaboration avec le Regroupement des Acteurs Ivoiriens des Droits Humains (RAIDH) ont organisé le 24 Juin 2009 à Gagnoa à l'Hôtel **Mirador** et le 26 Juin 2009 à San Pedro au collège **DJOBLE Cyprien de San Pedro**, deux (02) ateliers de formation des organisations de la société civile de ces localités sur les « *instruments et mécanismes internationaux relatifs aux droits humains* »

Ces séminaires de formation s'inscrivent dans la mise en œuvre du projet de « **renforcement des capacités des acteurs ivoiriens des Droits Humains** », projet initié par l'APDH avec l'appui financier du Fonds des Nations Unies pour la Démocratie (**FNUD**) qui s'exécutera sur deux (02) ans.

Ont pris part à cette rencontre, une quarantaine de participants représentant des organisations de la société civile (OSC) de ces localités (voir listes de présence en annexe).

Cet atelier s'est déroulé en quatre étapes essentielles:

- les cérémonies d'ouverture;
- les communications;
- les travaux en ateliers;
- Mises en place des groupes d'animation, de formation, d'enquête et de surveillance des violations des droits humains.

### **I- LES CEREMONIES D'OUVERTURE :**

Chaque formation a donné lieu à une cérémonie d'ouverture à laquelle ont pris part certaines personnalités administratives, politiques et civiles des localités visitées.

A Gagnoa, initialement prévue pour 08h30, la cérémonie d'ouverture a débuté à 10h30 et s'est achevée à 11h00. Elle a enregistré la présence des représentants du préfet de Police et du Préfet de région. Elle a également été meublée par trois allocutions, celle de BAKAYOKO Falikou, Chef de la délégation, représentant le RAIDH, celle de GNAHOUA Djédjé, représentant l'APDH et enfin celle du représentant du Préfet de région.

A San Pedro, initialement prévue pour 09h00, la cérémonie a débuté à 10h00 et s'est achevée à 10h30. Elle a enregistré la présence de Madame CATHERINE Françoise, Officier des Droits de l'Homme du bureau régional de San Pedro de la Division des Droits de l'Homme de l'ONUCI (DDH /ONUCI). Deux allocutions ont meublée la cérémonie d'ouverture de l'atelier de San Pedro. Celle de GNAHOUA Djédjé, représentant l'APDH et de Madame CATHERINE Françoise.

Les deux membres de la délégation ont articulé leur propos autour de quatre points à savoir les objectifs du projet, les résultats escomptés, les stratégies et les activités.

Ce projet vise les objectifs suivants:

- λ Former les acteurs ivoiriens des droits humains sur les mécanismes internationaux relatifs aux droits humains;
- λ Former lesdits acteurs aux techniques d'enquête, de surveillance et de documentation sur les violations des droits humains;
- λ Créer des réseaux de la société civile;
- λ Organiser une campagne nationale de promotion et de plaidoyer en faveur des droits

humains.

Monsieur le représentant du Préfet de région de Gagnoa et de Madame CATHERINE Françoise ont d'abord souligné la pertinence du thème de l'atelier. En outre, ils ont insisté sur les défis qui restent à relever pour une meilleure promotion des droits de l'homme ; lesquels défis passent par la connaissance des instruments et mécanismes en matière de protection des droits de l'homme étant donné que les violations graves des droits de l'homme nécessitent une stratégie adéquate pour des actions efficaces. Enfin, ils ont rassuré les OSC ivoiriennes en général et les OSC de San Pedro et Gagnoa en particulier, du soutien indéfectible de la Division des droits de l'homme de l'ONUCI et du corps préfectoral.

Une pause café a servi de transition entre les cérémonies d'ouverture et les communications à Gagnoa et San Pédro.

## II- LES COMMUNICATIONS :

Deux communications d'une durée de 30 minutes dont 15 minutes chacune, ont permis aux participants d'aborder la deuxième étape des séminaires de formation dans chaque localité.

### ♣ Communication 1

Pendant les deux séminaires de formation de Gagnoa et San Pédro, les premières communications ont été celles de Monsieur BAKAYOKO Falikou, chargé de programme au Regroupement des Acteurs ivoiriens des Droits de l'homme (RAIDH) et coordonnateur par intérim, chef de délégation. Ces communications ont été modérées par M. GNAHOUA Djédjé, secrétaire chargé de la formation et des projets à l'APDH, membre de la délégation. Ces communications avaient pour thème « **INITIATION A LA CHARTE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME** »

Dans ses propos introductifs, le communicateur a procédé à une approche définitionnelle des notions de charte, pacte, convention, déclaration et de traité. Ensuite, il a examiné successivement les différents instruments qui composent la Charte internationale des droits de l'homme. Ce sont : la Déclaration Universelle des Droits de l'homme; le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels; le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et ses deux Protocoles facultatifs.

Ensuite, il a abordé la question des comités des droits de l'homme et des droits économiques, sociaux et culturels qui sont des organes de surveillance de l'application des pactes internationaux par les Etats parties.

Le Comité

- étudie les rapports présentés par les Etats Parties
- adresse aux Etats Parties ses propres rapports, ainsi que toutes observations générales qu'il jugerait appropriées;
- peut également transmettre au Conseil économique et social ces observations accompagnées de copies des rapports qu'il a reçus d'Etats Parties.

Le Comité a pour fonction essentielle de surveiller la mise en œuvre du Pacte par les Etats parties. Pour ce faire, il:

- instaure un dialogue constructif avec eux;
- détermine, par différents moyens, si les règles énoncées dans le Pacte sont ou ne sont pas correctement appliquées dans les Etats parties;
- fais des recommandations en vue d'améliorer l'application des textes sur le terrain...

Enfin, le communicateur a terminé ses propos en indiquant la portée de la charte internationale

#### • Communication 2

Pendant les deux séminaires de formation de Gagnoa et San Pedro, les deuxièmes communications ont été celles animées par M. GNAHOUA Djédjé, secrétaire chargé de la formation et des projets à l'APDH. Elles ont porté sur « **INITIATION AUX INSTRUMENTS ET MECANISMES SPECIFIQUES DES DROITS DE L'HOMME** ».

D'emblée, le communicateur a procédé à, la définition des (**instruments et mécanismes**). S'agissant des instruments, c'est un ensemble de textes juridiques pris par les Nations Unies pour contrôler et faire respecter les droits de l'homme à travers ses Etats membres. Quant aux mécanismes, ils sont un ensemble des procédures mises en place par des organisations internationales pour contrôler le respect des droits de l'homme.

Ensuite, après cette approche définitionnelle des notions (**instruments et mécanismes**), le secrétaire chargé de la formation et des projets à l'**APDH** a,dans une première partie, examiné minutieusement les instruments spécifiques internationaux relatifs aux droits humains, avant d'aborder dans une deuxième partie mécanismes spécifiques internationaux relatifs aux droits humains. Ici, le communicateur analysé successivement les mécanismes conventionnels et les mécanismes extra conventionnels ou procédures spéciales.

Enfin, il a terminé ses propos en insistant sur le mandat et fonctions des procédures spéciales, méthode de travail, les organes d'exécution des procédures, les procédures de contrôle mises en place, leurs pouvoirs

A la suite de des communications, l'occasion a été donnée aux participants d'échanger sur les thèmes exposés. Plusieurs questions et contributions ont meublé ces échanges parmi lesquelles il faut noter l'interrogation de M Gbatta (ONG UDESI) relative aux objectifs de l'atelier et la place de la culture traditionnelle dans l'éducation aux droits de l'homme. Après les échanges, deux groupes d'atelier ont été constitués par localité avant qu'interviennent les pauses déjeuners. Les après-midi ont été entièrement consacrées aux travaux en ateliers.

### **III- TRAVAUX EN ATELIERS :**

Pendant la troisième étape du séminaire de formation dans chaque localité, les participants ont été scindés en deux groupes d'environ dix (10) personnes pour constituer les deux ateliers (voir liste des membres des différents ateliers en annexe).

Dans chaque localité, les membres du groupe 1 ont constitué l'atelier 1 et ont traité deux (02) exercices relatifs aux **Mécanismes des traités**. Les membres du groupe 2 ont constitué l'atelier 2 et ont traité deux (02) autres exercices relatifs aux **Procédures spéciales**.

♦ **ATELIER I : Les mécanismes des traités**

**EXERCICE 1 :**

-Identifiez les mécanismes de mise en œuvre et surveillance des engagements pris par l'Etat incriminé (ZAMAKA).

- Décrivez la procédure devant ces mécanismes.

1. Exécutions sommaires et extrajudiciaires: **Comité des droits de l'homme**.
2. Il n'existe des écoles que dans les deux grandes villes: **Comité des droits de l'enfant plus le comité des droits économiques sociaux culturels**.
3. Les femmes n'ont pas le droit de vote: **Comité des droits de l'homme, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes**.
4. Les aveugles n'ont aucune chance d'aller à l'école: **Comité des droits des personnes handicapées**.
5. Le commerce sexuel des enfants: **Comité des droits des enfants**.
6. Aucune protection sociale des travailleurs étrangers: **Comité des travailleurs migrants**.
7. Les peines corporelles: **Comité contre la torture et le sous comité pour la prévention de la torture**.

**EXERCICE 2**

***1. Identifier les violations des droits de l'homme***

-Exécution sommaires et extra judiciaires

-Discrimination

-Abus d'autorité

-Violations des droits personnels

***2. Nommer la procédure spéciale que vous pouvez saisir***

-Exécution sommaires et extra judiciaires, Abus d'autorité, Violations des droits

Personnels = **Comité des droits de l'homme**,

-Discrimination = **Comité contre les discrimination raciales**.

♦ **ATELIER II : Les procédures spéciales**

**EXERCICE 1 :**

1. Exécutions sommaires et extrajudiciaires: Comité des droits de l'homme (**CNDH, OSC**).

2. Il n'existe des écoles que dans les deux grandes villes: le comité des droits économiques sociaux culturels (**MJ, CNDH, OSC**).

3. Les femmes n'ont pas le droit de vote: Comité des droits de l'homme+Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (**SC**).

4. Les aveugles n'ont aucune chance d'aller à l'école: Comité des droits des personnes handicapées (**MJ, CNDH, OSC**).

5. Le commerce sexuel des enfants: Comité des droits des enfants (**MJ, CNDH, OSC**).

6. Aucune protection sociale des travailleurs étrangers: Comité des travailleurs migrants (**MJ, CNDH, OSC**).

7. Les peines corporelles: Comité contre la torture et le sous comité pour la prévention de la torture (**MJ, CNDH, OSC**).

## **EXERCICE 2**

**1.**

- Les arrestation et exécution sans procès.
- Les tracasseries policières des travailleurs migrants.
- Les étrangers victimes d'intimidation, violences physiques ou verbales lorsque leur identité est déterminée.
- Les Etrangers régulièrement dépouillés et gardés à vue dans les commissariats
- Les Albinos arrêtés et brûlés vifs
- Les Albinos se promènent à visage couvert.

**2. Saisir la CNDH**

**3. Faire une requête au comité de surveillance aux droits de l'homme.**

Une pause café a servi de transition entre les plénières et la mise en place des Comités d'animation et de surveillance des violations des droits Humains à Gagnoa et San Pedro.

IV- Répartition des participants à la formation selon le genre

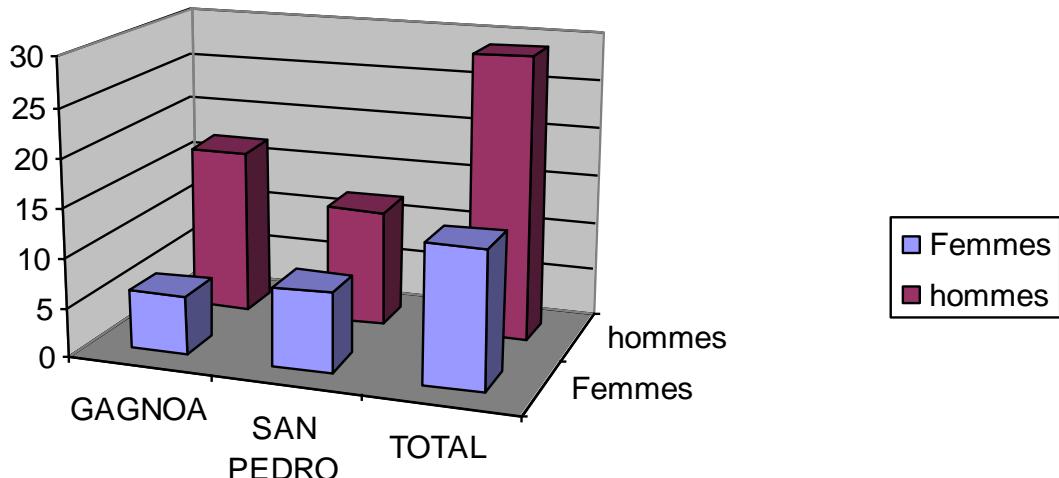
IV-1. Tableau :

	Femmes		hommes		TOTAL	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%
<b>GAGNOA</b>	06	26,09	17	73,91	23	<b>53,49</b>
<b>SAN PEDRO</b>	08	40	12	60	20	<b>46,51</b>
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>32,56</b>	<b>29</b>	<b>67,44</b>	<b>43</b>	<b>100</b>

**Tableau 3: Répartition des participants à la formation selon le genre**

IV-2. Représentation :

## Graphique de représentation des participants aux formations selon le genre



### IV-3. Interpretation :

A **Gagnoa**, la formation a enregistré la participation de 23 délégués issus de 14 organisations de la société civile locale.

Au total, 06 femmes, soit 26,09 % sur 27 hommes, soit 73,91 % ont participé à cette formation. Au regard de ce qui précède, nous pouvons déduire qu'à Gagnoa, les femmes s'impliquent moins dans les activités des organisations de la société civile locale. La société civile à Gagnoa est plutôt une affaire d'homme que de femme.

A **San Pedro**, la formation a enregistré la participation de 20 délégués issus de 08 organisations de la société civile locale.

Au total, 08 femmes, soit 40 % sur 12 hommes, soit 60 % ont participé à cette formation.

Au regard de ce qui précède, nous pouvons déduire qu'à San Pedro, les femmes s'impliquent davantage dans les activités des organisations de la société civile locale. La société civile à San Pedro est moins une affaire d'homme que de femme.

## V- MISES EN PLACE DES COMITES DE SURVEILLANCE DES VIOLATIONS :

Conformément aux objectifs des ateliers de formation, un comité de surveillance des droits de l'homme constitué de six (06) membres a été mis en place à Gagnoa et un autre constitué de onze (11) membres à San Pedro. Ce comité est un groupe d'animation, de formation, d'enquête et de surveillance des violations des droits humains. Il est composé de représentants des différentes structures qui ont participé à ces séminaires de formation. Ces comités seront coordonnés par les représentants (points focaux) de l'APDH à Gagnoa et San pedro.

Après la mise en place de chaque comité, une évaluation de chaque participant par atelier a été faite par la délégation à travers des fiches d'évaluation. Des attestations de participation ont été remises à chaque participant dans les deux localités.

## **TROIXIEME PARTIE : FORCES ET FAIBLESSES DE LA MISSION**

## I- FAIBLESSES

Dans l'ensemble, les missions se sont déroulées avec beaucoup de succès. Cependant, quelques difficultés ont été rencontrées. Ce sont :

- La non disponibilité des supports de formation en forme papier ;
- La non prise en compte par le budget d'appareils de sonorisation pour les ateliers de formations. Ce qui a davantage épuisé les formateurs ;
- Les jours de formations très limités par rapport au volume des modules ;
- L'inefficacité de certains points focaux, Ce qui a davantage épuisé les membres de la délégation ;
- L'absence de collaboration entre les différentes ONG identifiée de la même localité ;
- Le trajet Abidjan- Gagnoa- San Pédro- Abidjan, une distance éprouvante
- L'indisponibilité des différentes Communications à temps (au moins trois jours avant le départ).
- Retard dans le décaissement des fonds mis à la disposition du RAIDH, organisation partenaire dans l'exécution du projet.
- Indisponibilité de certaines autorités administratives et politiques des villes de Gagnoa et SanPédro.

## II- Forces:

Les forces et résultats obtenus à la fin de la mission sont divers et variés :

- Les capacités de quarante trois (43) personnes dont 14 femmes et 29 hommes issus de 24 ONG sont renforcées.
- Deux Comités de surveillance des violations des droits humains mis en place.
- Disponibilité du Directeur du projet et des membres de l'APDH impliqués dans l'exécution du projet.
- Disponibilité du matériel de formation.
- Mission préparée dans de bonne condition.
- Contact établit entre l'APDH et certaines autorités administratives et militaires des localités de Gagnoa et San Pédro.

## III- Recommandations :

Aux termes de cette mission, plusieurs recommandations ont été faites par les ONG en vue de mieux réussir les missions à venir. Entre autres, on peut noter :

- reconduire ce projet de renforcement de capacité ;
- renforcer les modules existant par d'autres modules ;
- les recycler chaque semestre (6 mois) en fonction des modules dispensés ;
- les prendre en compte dans les projets de renforcement de capacité et autres activités de l'APDH ;
- Respecter le timing pendant les formations ;
- Mettre en place un système d'alerte précoce des conflits consécutifs aux violations des droits humains ;
- Mise en place d'un comité de suivi ;
- Organiser un séminaire au moins trois jours ;
- Multiplier les séminaires et ateliers de formations des organisations des OSC ;

## CONCLUSION

Le RAIDH espère à travers ce rapport (Juin 2009) avoir donné un aperçu des activités qui se sont déroulées dans la période de référence (du 23 au 27 Juin 2009) dans le cadre de la mission qu'il a conduite dans les localités de Gagnoa et de San Pédro au nom du projet APDH/ FNUD. Ce projet, intitulé : « **Renforcement des capacités des Acteurs Ivoiriens des Droits Humain** » est exécuté en partenariat avec le Regroupement des Acteurs Ivoiriens des Droits Humains (RAIDH).

Initialement prévu pour être adressé à quarante (40) participants issus de vingt (20) ONG, les séminaires de formation ont plutôt connu la participation de quarante trois (43) participants issus de 24 organisations. Ce qui a relevé le nombre de participants passant de 40 à 43. Plusieurs ONG sur place ont manifesté leur intérêt pour les ateliers de formations. Cependant, l'APDH n'a pu retenir que cinq (24) d'entre elles.

C'est le lieu de remercier très sincèrement l'APDH et son partenaire financier pour la confiance qu'ils ont placé au RAIDH en l'associant à l'exécution de ce projet pour le bonheur des ONG de l'intérieur du pays et surtout celles qui oeuvrent pour la promotion des droits Humains et la démocratie en Côte d'Ivoire.

## ANNEXES



**A- LITSE DE PRESENCE A L'ATELIER DE FORMATION DES OSC AUX INSTRUMENTS ET MECANISMES INTERNATIONAUX RELATIFS AUX DROITS HUMAINS**

**1- GAGNOA**

N°	STRUCTURE	NOM ET PRENOM DU DELEGUE	CONTACTS
01	UJEGA	FAGNIDI ASSOKO Emile	07 34 46 66
02	Jeunesse Communale de Gagnoa	KOHI Raphaël	05 56 46 56
03	EDUSCI	SILUE NIBE Issouf	05 56 11 57
04	EDUSCI	KOUASSI OUATTARA Dabila	06 69 65 55
05	APDH	ZAOUI Guié	08 39 43 13
06	APDH	GNADJA Marcel	05 99 47 29
07	MIDH	DIARRASSOUBA Daouda Mamadou	07 72 94 82
08	MIDH	KAMBOU SAMAN Emile	07 96 96 27
09	OFACI	Mme SERY Henriette KORE	05 91 54 84
10	OFACI	Mme BOLI Solange	07 28 77 27
11	OFACI	Mme KOFFI ADJO Victorine	07 03 65 96/ 01 29 84 85
12	OFACI	Mme KOFFI AHOU Héleine	08 22 61 66
13	RADIO GAGNOA	SOUMAHORO Cheick Ismaël	05 33 85 76
14	ACTION JUSTICE	GORE Marcel	05 69 14 99
15	MIDUHT	DEMBELE Dodo	32 77 19 26/ 05 62 26 22
16	CAP- GAGNOA	DJEDJE Dobre	04 23 11 89
17	UCFG	Mme OURAGA Genée	01 14 47 44
18	UCFG	Mme ZADY Clémentine	07 75 91 74
19	POLICE NATIONALE	Officier KOUACOU Roger	
20	CEDEAO- Région du Fromager	THIAM Sérgne	05 00 95 32
21	ONG DOUBEHI INTERNATIONAL	LASSISSI Karim	32 77 36 24/ 05 48 04 46
22	COMMUNAUTE Burkinabée	OUODRAOGO RAGO Marcel	05 46 03 80
23	EDEN-CI- GAGNOA	KLAO SEBON Hermann	09 33 67 34

Rapport de mission Projet APDH/ FNUD- RAIDH. GAGNOA- SAN PEDRO  
 projet : « **Renforcement des capacités des Acteurs Ivoiriens des Droits Humain** ».

Atelier de formation sur les Mécanismes Internationaux des droits de l'Homme.

**2- SAN PEDRO**

N°	STRUCTURE	NOM ET PRENOM DU DELEGUE	CONTACTS
01	LIDHO	N'GUESSAN Kouadio	07 36 51 51/ 01 44 71 11
02	LIDHO	Mme KRAGBE Béatrice	07 09 62 83
03	LIDHO	DAGBO Serge Arthur	06 12 42 78
04	APDH	KPEA BOUABRE Octave	05 40 86 80
05	APDH	ZOROPOGUI Brigitte	07 04 01 08/ E-mail : zoropoguibrigitte@yahoo.fr
06	CACE	Mme LOKOSSOU Valerie	05 75 29 61
07	CACE	LOKOSSOU Christophe	05 34 70 90
08	AIBEF	Mme ADOH AGOUA Odette	07 48 50 97
09	AIBEF	EHOUNGBAN N'GUESSAN Guillauma	04 95 36 92 E-mail : nguess-gui@live.fr
10	RADIO SAN PEDRO	YOU LA SONDE Bénoît	07 63 59 82
11	OFACI	Mme COULIBALY née BAKAYOKO Khady	08 11 45 83 E-mail : bakayokokhady@gmail.com
12	POLICE NATIONALE	Commissaire OURA Alain	01 01 45 57 E-mail : ouraalain@yahoo.fr
13	CENTRE SOCIAL	NZEBO ESSAN Francis	07 76 37 69 E-mail : nzeboessan@yahoo.fr
14	CENTRE SOCIAL	Mme YOHOU née GBA Djénéba	46 01 58 94
15	MIDH	DOUMBIA Issoumila	01 65 57 77 <a href="mailto:soumde@9mail.com">soumde@9mail.com</a>
16	ONG KAVOUO	Lawson YOHOU BI Elvis Ernest	46 41 28 19
17	CLUB DE SANTE Lycée Moderne	AHIMON N'SOU Mélaine Willie	66 47 66 98
18	COLLEGE DJOBLE CYPRIEN	GOUAMENE Claudine Yohio	34 71 06 91/ 02 06 12 64
19	COLLEGE DJOBLE CYPRIEN	Novatin DATTE	02 06 12 64
20	UDESI	GBATTA Wilson	07 76 37 69

Rapport de mission Projet APDH/ FNUD- RAIDH. GAGNOA- SAN PEDRO  
projet : « **Renforcement des capacités des Acteurs Ivoiriens des Droits Humain** ».

**B- LISTE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS AUX TRAVAUX EN ATELIER :**

**1- GAGNOA**

**1-1. ATELIER N°1 : Les Mécanismes de traités**

N°	STRUCTURE	NOM ET PRENOM DU DELEGUE	CONTACTS
01	Jeunesse Communale de Gagnoa	KOHI Raphaël	05 56 46 56
02	EDUSCI	KOUASSI OUATTARA Dabila	06 69 65 55
03	APDH	ZAOUI Guié	08 39 43 13
04	APDH	GNADJA Marcel	05 99 47 29
05	OFACI	Mme BOLI Solange	07 28 77 27
06	OFACI	Mme KOFFI AHOU Héleine	08 22 61 66
07	RADIO GAGNOA	SOUMAHORO Cheick Ismaël	05 33 85 76
08	ACTION JUSTICE	GORE Marcel	05 69 14 99
09	MIDUHT	DEMBELE Dodo	32 77 19 26/ 05 62 26 22
10	UCFG	Mme OURAGA Genée	01 14 47 44

**1-2. ATELIER N°2 : Les procédures spéciales**

N°	STRUCTURE	NOM ET PRENOM DU DELEGUE	CONTACTS
01	UJEGA	FAGNIDI ASSOKO Emile	07 34 46 66
02	EDUSCI	SILUE NIBE Issouf	05 56 11 57
03	MIDH	KAMBOU SAMAN Emile	07 96 96 27
04	OFACI	Mme SERY Henriette KORE	05 91 54 84
05	OFACI	Mme KOFFI ADJO Victorine	07 03 65 96/ 01 29 84 85
06	CAP- GAGNOA	DJEDJE Dobre	04 23 11 89
07	UCFG	Mme ZADY Clémentine	07 75 91 74
08	POLICE NATIONALE (Préfecture)	VADJE TRA Patrice	09 65 44 02
09	CEDEAO- Région du Fromager	THIAM Sérgine	05 00 95 32
10	ONG DOUBEH INTERNATIONAL	LASSISSI Karim	32 77 36 24/ 05 48 04 46

Rapport de mission Projet APDH/ FNUD- RAIDH. GAGNOA- SAN PEDRO  
projet : « **Renforcement des capacités des Acteurs Ivoiriens des Droits Humain** ».

## **2- SAN PEDRO**

### **2-1. ATELIER N°1 : Les Mécanismes de traités**

N°	STRUCTURE	NOM ET PRENOM DU DELEGUE	CONTACTS
01	APDH	KPEA BOUABRE Octave	05 40 86 80
02	CACE	Mme LOKOSSOU Valerie	05 75 29 61
03	CACE	LOKOSSOU Christophe	05 34 70 90
04	AIBEF	Mme ADOH AGOUA Odette	07 48 50 97
05	AIBEF	EHOUNGBAN N'GUESSAN Guillauma	04 95 36 92/ <a href="mailto:ngeess-gui@live.fr">ngeess-gui@live.fr</a>
06	CENTRE SOCIAL	NZEBO ESSAN Francis	07 76 37 69/ <a href="mailto:nzeboessan@yahoo.fr">nzeboessan@yahoo.fr</a>
07	CENTRE SOCIAL	Mme YOHOU née GBA Djénéba	46 01 58 94
08	MIDH	DOUMBIA Issoumila	01 65 57 77/ <a href="mailto:soumde@9mail.com">soumde@9mail.com</a>
09	CLUB DE SANTE Lycée Moderne	AHIMON N'SOU Mélaine Willie	66 47 66 98
10	UDESI	GBATTA Wilson	07 76 37 69

### **2-2. ATELIER N°2 : Les procédures spéciales**

N°	STRUCTURE	NOM ET PRENOM DU DELEGUE	CONTACTS
01	LIDHO	N'GUESSAN Kouadio	07 36 51 51/ 01 44 71 11
02	LIDHO	Mme KRAGBE Béatrice	07 09 62 83
03	LIDHO	DAGBO Serge Arthur	06 12 42 78
04	APDH	ZOROPOGUI Brigitte	07 040108/ <a href="mailto:zoropoguibritt@ yahoo.fr">zoropoguibritt@ yahoo.fr</a>
05	RADIO SAN PEDRO	YOULA SONDE Bénoît	07 63 59 82
06	OFACI	Mme COULIBALY née BAKAYOKO Khady	08 11 45 83/ <a href="mailto:bakayokokhady@jmail.com">bakayokokhady@jmail.com</a>
07	POLICE NATIONALE	Commissaire OURA Alain	01 01 45 57/ <a href="mailto:ouraalain@yahoo.fr">ouraalain@yahoo.fr</a>
08	ONG KAVOUO	Lawson YOHOU BI Elvis Ernest	46 41 28 19
09	COLLEGE DJOBLE CYPRIEN	GOUAMENE Claudine Yohio	34 71 06 91/ 02 06 12 64
10	COLLEGE DJOBLE CYPRIEN	Novatin DATTE	02 06 12 64

**C- LISTE DES MEMBRES DES COMITES DE SURVEILLANCE DES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS :**

**1- GAGNOA**

N°	STRUCTURE	NOM ET PRENOM DU DELEGUE	CONTACTS
01	<b>UJEGA</b>	FAGNIDI ASSOKO Emile	07 34 46 66
02	<b>EDUSCI</b>	KOUASSI OUATTARA Dabila	06 69 65 55
03	<b>APDH</b>	ZAOUI Guié	08 39 43 13
04	<b>APDH</b>	GNADJA Marcel	05 99 47 29
05	<b>MIDH</b>	KAMBOU SAMAN Emile	07 96 96 27
06	<b>OFACI</b>	<b>Mme SERY Henriette KORE</b>	05 91 54 84
07	<b>RADIO GAGNOA</b>	SOUMAHORO Cheick Ismaël	05 33 85 76
08	<b>UCFG</b>	<b>Mme OURAGA Genée</b>	01 14 47 44

**2- SAN PEDRO**

N°	STRUCTURE	NOM ET PRENOM DU DELEGUE	CONTACTS
01	<b>LIDHO</b>	DAGBO Serge Arthur	06 12 42 78
02	<b>APDH</b>	KPEA BOUABRE Octave	05 40 86 80
03	<b>APDH</b>	<b>ZOROPOGUI Brigitte</b>	07 04 01 08/ E- mail : zoropoguibrititte@yahoo.fr
04	<b>CACE</b>	LOKOSOU Christophe	05 34 70 90
05	<b>AIBEF</b>	<b>Mme ADOH AGOUA Odette</b>	07 48 50 97
06	<b>RADIO SAN PEDRO</b>	YOULA SONDE Bénoît	07 63 59 82
07	<b>OFACI</b>	<b>Mme COULIBALY née BAKAYOKO Khady</b>	08 11 45 83 E-mail : bakayokokhady@jmail.com
08	<b>CENTRE SOCIAL</b>	<b>Mme YOHOU née GBA Djénéba</b>	46 01 58 94
09	<b>MIDH</b>	DOUMBIA Issoumila	01 65 57 77 <a href="mailto:soumde@9mail.com">soumde@9mail.com</a>
10	<b>ONG KAVOUO</b>	Lawson YOHOU BI Elvis Ernest	46 41 28 19
11	<b>UDESI</b>	GBATTA Wilson	07 76 37 69

Rapport de mission Projet APDH/ FNUD- RAIDH. GAGNOA- SAN PEDRO  
 projet : « **Renforcement des capacités des Acteurs Ivoiriens des Droits Humain** ».

**D- LISTE DES ORGANISATIONS AYANT PARTICIPE A L'ATELIER DE FORMATION DES OSC AUX INSTRUMENTS ET  
MECANISMES INTERNATIONAUX RELATIFS AUX DROITS HUMAINS**

**1- GAGNOA**

N°	STRUCTURE	NOM ET PRENOM DES RESPONSABLES	CONTACTS
01	<b>UJEGA</b>	FAGNIDI ASSOKO Emile	<b>07 34 46 66</b>
02	<b>Jeunesse Communale de Gagnoa</b>	KOHI Raphaël	<b>05 56 46 56</b>
03	<b>EDUSCI</b>	SILUE NIBE Issouf	<b>05 56 11 57</b>
04	<b>APDH</b>	GNADJA Marcel	<b>05 99 47 29</b>
05	<b>MIDH</b>	DIARRASSOUBA Daouda Mamadou	<b>07 72 94 82</b>
06	<b>OFACI</b>	Mme SERY Henriette KORE	<b>05 91 54 84</b>
07	<b>ACTION JUSTICE</b>	GORE Marcel	<b>05 69 14 99</b>
08	<b>MIDUHT</b>	DEMBELE Dodo	<b>32 77 19 26/ 05 62 26 22</b>
09	<b>CAP- GAGNOA</b>	DJEDJE Dobré	<b>04 23 11 89</b>
10	<b>UCFG</b>	Mme ZADY Clémentine	<b>07 75 91 74</b>
11	<b>CEDEAO- Région du Fromager</b>	THIAM Sérgine	<b>05 00 95 32</b>
12	<b>ONG DOUBEHI INTERNATIONAL</b>	LASSISSI Karim	<b>32 77 36 24/ 05 48 04 46</b>
13	<b>COMMUNAUTE Burkinabée</b>	OUODRAOGO RAGO Marcel	<b>05 46 03 80</b>
14	<b>EDEN-CI- GAGNOA</b>	KLAO SEBON Hermann	<b>09 33 67 34</b>

## **2- SAN PEDRO**

N°	STRUCTURE	NOM ET PRENOM DU DELEGUE	CONTACTS
01	<b>LIDHO</b>	N'GUESSAN Kouadio	<b>07 36 51 51/ 01 44 71 11</b>
02	<b>APDH</b>	KPEA BOUABRE Octave	<b>05 40 86 80</b>
03	<b>CACE</b>	Mme LOKOSSOU Valerie	<b>05 75 29 61</b>
04	<b>AIBEF</b>	Mme ADOH AGOUA Odette	<b>07 48 50 97</b>
05	<b>OFACI</b>	Mme COULIBALY née BAKAYOKO Khady	<b>08 11 45 83</b> <b>E-mail : bakayokokhady@jmail.com</b>
06	<b>MIDH</b>	DOUMBIA Issoumila	<b>01 65 57 77</b> <b>E mail : soumde@9mail.com</b>
07	<b>ONG KAVOUO</b>	Lawson YOHOU BI Elvis Ernest	<b>46 41 28 19</b>
08	<b>UDESI</b>	GBATTA Wilson	<b>07 76 37 69</b>